

DIAMANT-ETHIQUE.ORG

HISTORIQUE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

1998

24 juin 1998 – Le Conseil de Sécurité de l'ONU (CSONU) adopte une Résolution qui interdit, entre autres mesures, l'exportation directe ou indirecte de diamants angolais illégaux (c'est-à-dire non accompagnés d'un Certificat d'Origine émis par le gouvernement d'Angola). Les Angolais refusant totalement de coopérer, le CSONU applique des sanctions dès le 1^{er} juillet 1998.

1999

3 octobre 1999 - Global Witness dirige un groupe de quatre ONG européennes au sein d'un nouveau projet baptisé « Transactions fatales ». Ce groupe réunit Global Witness (Royaume-Uni), Medico International (Allemagne), Netherlands Institute for Southern Africa (Pays-Bas) et Novib (une association d'OXFAM). La coalition publie un communiqué de presse intitulé « *Lancement d'une campagne pour empêcher le financement des conflits en Afrique par le commerce de diamants* ». Cette campagne de relations publiques cible une sélection de journalistes et de joailliers-bijoutiers qui reçoivent des bagues en faux diamant dans des boîtes dotées d'étiquettes affichant des statistiques négatives sur l'impact de l'industrie du diamant sur les perspectives de paix en Angola.

2000

11-12 mai 2000 – Un forum est organisé à Kimberley pour parler des problèmes liés aux diamants de la guerre. Cette réunion marque la création du Processus de Kimberley.

5 juillet 2000 – Le Conseil de Sécurité de l'ONU vote l'imposition d'un embargo mondial sur les diamants bruts en provenance de la Sierra Leone.

Juillet 2000 – La Fédération internationale des bourses de diamants (WFDB) et l'Association internationale des fabricants de diamants (IDMA) se réunissent à Anvers et votent une résolution pour fonder le Conseil mondial du diamant (WDC, World Diamond Council), une institution à but non lucratif. Cette résolution fonde le WDC pour développer et mettre en œuvre un système de suivi pour l'exportation et l'importation de diamants bruts afin d'empêcher leur exploitation à des fins illégales.

4-5 septembre 2000 – Le Ministère namibien des mines et de l'énergie organise une réunion avec plus de 50 représentants des principaux pays producteurs et importateurs de diamants, à l'exception de la Sierra Leone, de la RDC et de l'Inde. L'objectif de ces deux journées consiste à finaliser la rédaction d'un document présentant les propositions du groupe de travail et à préparer la déclaration que diffuseront les Ministres, les deux devant être soumis à ratification lors de la réunion ministérielle de Pretoria le 21 septembre.

7 septembre 2000 – La réunion inaugurale du WDC a lieu à Tel Aviv, où le Conseil est mandaté pour poursuivre le développement et la mise en œuvre d'un plan complet visant à circonscrire le trafic de diamants de la guerre tout en minimisant son impact sur le marché légitime du diamant.

19-21 septembre 2000 – Des gouvernements, l'industrie du diamant et des ONG finalisent la rédaction d'un document qui sera présenté lors de la Conférence de Londres pour élaborer

une Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU concernant l'éradication du trafic de diamants de la guerre.

25-26 octobre 2000 – Une Conférence Intergouvernementale tenue à Londres (présidée par le gouvernement britannique) établit un document de travail qui sera soumis à discussion lors de l'Assemblée Générale de l'ONU.

1^{er} décembre 2000 - L'Assemblée Générale des Nations Unies vote un projet de Résolution sur les diamants de la guerre qui devient la plate-forme d'introduction d'un système de certification mondial et offre un cadre de conception et de mise en œuvre pour son intégration à la législation nationale des pays concernés par les transactions de diamants.

2001

13-16 février 2001 – C'est la première fois que le terme « *Processus de Kimberley* » est utilisé officiellement. Les 38 gouvernements des pays impliqués dans le Processus de Kimberley se réunissent à Windhoek en Namibie.

20 février 2001 – Les banques israéliennes du diamant diffusent une notification auprès de leurs clients pour les informer au sujet des diamants de la guerre et les presser de se mettre en conformité avec les Résolutions de l'ONU. Elles leur conseillent vivement de ne pas négocier de diamants provenant de zones de conflit.

25-27 avril 2001 – Le groupe intergouvernemental du Processus de Kimberley se réunit à Bruxelles en Belgique pour poursuivre le développement du système de certification mondial.

7 mai 2001 – La Résolution 1343 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Liberia prend effet immédiatement en l'absence de preuves selon lesquelles Monrovia aurait cessé de soutenir les groupes armés de la région, en particulier le FRU de la Sierra Leone. Cette Résolution interdit également les exportations de diamants du Liberia jusqu'à ce que preuve soit faite de l'introduction d'un système de certification.

3-4 juillet 2001 – Les participants du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Moscou. Le principal objectif de la réunion consiste à définir les standards minimum acceptables pour un système de certification international des diamants bruts en cohérence avec le mandat établi dans la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

11-13 septembre 2001 – Les signataires du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière au Royaume-Uni.

30 octobre – 1^{er} novembre 2001 – Les participants du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Luanda en Angola.

26-28 novembre 2001 – Les signataires du Processus de Kimberley se réunissent à Gaborone au Botswana et définissent les standards minimum du système de certification mondial.

2002

13 mars 2002 – Réuni à Milan, le Conseil mondial du diamant adopte officiellement le Système de Garanties. Dans le cadre de ce système ratifié par chaque participant du Processus de Kimberley, tous les acheteurs et vendeurs de diamants bruts et polis doivent faire apparaître la déclaration suivante sur toutes leurs factures : « Les diamants ici facturés ont été achetés auprès

de sources légitimes non impliquées dans le financement de conflits armés et en conformité avec les résolutions des Nations Unies. Le vendeur garantit ainsi que ces diamants ne servent pas à financer un conflit armé, du moins à sa connaissance et/ou d'après les garanties écrites délivrées par le fournisseur de ces diamants ».

18-20 mars 2002 – Les participants du Processus de Kimberley se réunissent au Canada.

18 juillet 2002 – La Commission Européenne publie un premier projet de document intitulé « Règlement du Conseil : mise en œuvre du Système de Certification du Processus de Kimberley pour le marché international du diamant brut ».

4-5 novembre 2002 – Une réunion du Processus de Kimberley est organisée à Interlaken en Suisse. 37 nations signent le Système de Certification du Processus de Kimberley qui stipule que les diamants bruts doivent désormais être accompagnés d'un certificat pour l'importation et l'exportation. Les diamants bruts ne peuvent pas être exportés vers les pays qui n'ont pas adopté ce Système, lequel doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2003. De nombreux pays participants s'avèrent mal préparés à la mise en œuvre complète du Processus, y compris les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Une période de « grâce » leur est accordée jusqu'au 1^{er} mai 2003.

2003

1^{er} janvier 2003 – L'Afrique du Sud prend la Présidence du Processus de Kimberley.

13 février 2003 – Ouverture officielle de l'UKGDO (Government Diamond Office du Royaume-Uni).

24 avril 2003 – Le Président américain George Bush fait voter le projet de loi HR 1584 du « Clean Diamonds Trade Act » et applique des mesures pour que les Etats-Unis soient en conformité avec le Processus de Kimberley.

30 avril 2003 – Les membres du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Johannesburg. La date d'entrée en vigueur définitive du Processus de Kimberley est repoussée au 31 juillet 2003 à l'attention des nouveaux participants. Les autres pays déjà signataires doivent être en totale conformité au 1^{er} mai 2003.

1^{er} mai 2003 – Le Processus de Kimberley est entièrement mis en œuvre dans tous les pays participants. Seuls ces pays sont désormais autorisés à effectuer des transactions de diamants bruts. Les nouveaux candidats ont jusqu'au 31 juillet pour intégrer le Processus à leur législation nationale.

4 juin 2003 – Le Conseil de Sécurité de l'ONU lève son embargo sur les exportations de diamants bruts de la Sierra Leone.

20 octobre 2003 – Les membres du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Sun City en Afrique du Sud pour discuter principalement des critères de contrôle du Processus de Kimberley.

2004

1^{er} janvier 2004 – Le Canada prend la Présidence du Processus de Kimberley.

9 juillet 2004 – La République du Congo (également appelée Congo Brazzaville) est exclue du Processus de Kimberley à l'issue d'une mission d'inspection. « Le Congo n'est pas en mesure de certifier l'origine d'importants volumes de diamants qu'il exporte officiellement »,

déclare Tim Martin, Président canadien du Processus de Kimberley. « Les membres du Processus de Kimberley doivent être parfaitement certains que les diamants de la guerre ne pénètrent pas le marché légitime. L'exclusion de la République du Congo est nécessaire pour préserver la crédibilité et l'intégrité du Système de Certification du Processus de Kimberley ».

29 octobre 2004 – Les membres du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Gatineau au Québec. Dans son discours de conclusion et dans le rapport de la Présidence, le Président Tim Martin annonce que le Processus de Kimberley – qui certifie que les diamants ne proviennent pas de zones de conflit – couvre 99,8 % de tous les diamants vendus dans le monde.

2005

1^{er} janvier 2005 – La Russie prend la Présidence du Processus de Kimberley.

17-18 novembre 2005 – Les signataires du Processus de Kimberley se réunissent en séance plénière à Moscou. L'assemblée accepte que la Côte d'Ivoire n'émette plus de certificats du Processus de Kimberley et donc qu'elle suspende toutes ses exportations officielles de diamants bruts.

15 décembre 2005 – Le Conseil de Sécurité de l'ONU impose des sanctions sur l'importation et/ou l'exportation de diamants de Côte d'Ivoire.

2006

1^{er} janvier 2006 – Le Botswana prend la Présidence du Processus de Kimberley.

10 mars 2006 – L'ONG Partnership Africa Canada publie un rapport sur le Brésil qui indique que près de la moitié des exportations de diamants du pays ne sont pas certifiées, et qu'en conséquence, la participation du Brésil au Processus de Kimberley doit être suspendue.

20 mars 2006 - Jose Mauricio Bustani, ambassadeur du Brésil au Royaume-Uni, déclare dans le Financial Times : « *le Ministère brésilien des mines et de l'énergie effectue de nouvelles inspections dans toutes les zones d'extraction qui ont émis des certificats du Processus de Kimberley* ».

Avril 2006 – À la suite d'une mission d'inspection du Processus de Kimberley au Brésil, on remarque certaines anomalies et faiblesses dans les procédures du pays. Le gouvernement brésilien prend rapidement des mesures radicales en suspendant ses exportations officielles de diamants bruts. Il collabore actuellement avec les membres du Processus de Kimberley pour résoudre ce problème dans les plus brefs délais.

Remarque : le Brésil reste membre du Processus de Kimberley en dépit de l'interdiction d'exportation qu'il s'est lui-même imposé.

19-23 juin 2006 – Le Botswana accueille la réunion intersessionnelle du Processus de Kimberley.

6-10 novembre 2006 – La prochaine séance plénière du Processus de Kimberley aura lieu à Gaborone au Botswana.